

Québec, le 15 juillet 2011

Monsieur Nelson Michaud
Directeur général
École nationale d'administration publique
555, boulevard Charest Est
Québec (Québec) G1K 9E5

Objet : Rapport du Protecteur universitaire 2010-2011

Monsieur le Directeur général,

Je vous transmets par la présente le rapport du protecteur universitaire pour l'année 2010-2011. Vu le très petit nombre de demandes qui m'ont été soumises et le fait qu'aucune d'entre elles ne soulève vraiment de questions quant aux pratiques de gestion de l'École, ce rapport se limite donc à la présentation des principales caractéristiques de ces demandes et ne contient aucune recommandation précise.

Conformément à l'article 17 du *Règlement sur la protectrice, le protecteur universitaire*, je vous saurais gré de transmettre ce rapport aux membres du conseil d'administration de l'ENAP ainsi qu'aux membres du comité de gouvernance et d'éthique.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Protecteur universitaire de l'ENAP,

Maurice Patry

MP

p. j. Rapport annuel 2010-2011 du Protecteur universitaire

Rapport annuel 2010-2011 du protecteur universitaire

Présenté au conseil d'administration

Maurice Patry

15 juillet 2011

Ce rapport couvre la période du 1^{er} juin 2010 au 31 mai 2011

MANDATS SPECIAUX

En plus de répondre aux demandes des étudiants et du personnel de l'École, le Protecteur universitaire s'est vu confier, au cours de l'année écoulée, deux mandats spéciaux. A la demande du Directeur général de l'ENAP, il a été appelé à présider en appel le comité d'évaluation d'un professeur en vue de l'obtention de la permanence et à faire rapport aux personnes concernées. En outre, dans une résolution adoptée le 24 février 2011, le comité de gouvernance et d'éthique, conformément à la volonté de l'École d'entreprendre de façon périodique un processus de révision de ses politiques et de ses textes réglementaires, a confié au Protecteur universitaire le mandat d'analyser et d'évaluer la *Politique relative à l'honnêteté intellectuelle dans le cadre de l'évaluation des apprentissages* ainsi que la *Procédure relative aux manquements à l'honnêteté intellectuelle*, et de faire état de ses observations et recommandations quant à leurs incidences et à leurs retombées. Ce rapport sera déposé au comité de gouvernance et d'éthique dès l'automne 2011.

PROFIL DES DEMANDES PRÉSENTÉES AU PROTECTEUR UNIVERSITAIRE

Au cours de l'exercice 2010-2011, cinq personnes ont présenté des demandes au Protecteur universitaire. Toutes ces demandes ont été traitées et au 31 mai, aucune d'elles n'était en suspens. Une personne a décidé, en cours de processus, de retirer sa requête et un dossier, parce qu'il faisait déjà l'objet d'une révision devant un comité d'appel, a été rejeté. Enfin, un requérant a exigé que sa démarche soit tenue sous le sceau de la confidentialité et ne fasse l'objet d'aucune communication.

Répartition selon la région

Si on reprend l'ensemble de ces dossiers selon les caractéristiques usuelles, on obtient les tableaux suivants :

Campus	Nombre de demandes	%
Montréal	1	20
Québec	3	60
Gatineau	1	20

La distribution territoriale est complètement à l'inverse de celles des deux années précédentes. Alors qu'auparavant, le campus de Montréal était surreprésenté avec près de 75 % des demandes, celui de Québec obtient cette année la représentation la plus élevée avec 60 % des requêtes.

Répartition selon l'objet de la demande

Objet de la demande	Nombre de demande
Révision de note	2
Révision de demande d'admission	1
Remboursement des frais de scolarité	1
Autres	1 (requête retirée)

Comme par les années passées, les deux grands sujets qui retiennent l'attention sont la révision de note et le remboursement des frais de scolarité.

Répartition selon la clientèle

Les demandes nous ont été adressées par les clientèles suivantes :

Clientèle	Nombre de demande
Maîtrise pour gestionnaires	2
Maîtrise pour analystes	1
DESS administration publique	1
Personnel de l'École	1

Répartition selon le sexe

La distribution selon le sexe est relativement similaire à celle de l'an passé et se rapproche sensiblement de celle de la communauté de l'École.

Genre	Nombre de demandes	%
Femmes	3	60
Hommes	2	40

CONCLUSION

Étant donné le petit nombre de demandes qui ont été soumises au Protecteur universitaire et le fait qu'aucune d'entre elles ne relève de manquements sérieux au respect du droit des

personnes ou ne soulève de questionnements sur les méthodes ou les pratiques de gestion de l'École, il n'y a pas lieu de faire de recommandations pour apporter certains correctifs.

En terminant, je tiens à remercier tous ceux et celles qui, dans le cours de mes recherches, m'ont offert de façon spontanée leur collaboration. L'empressement de chacun à vouloir apporter une réponse rapide aux requêtes qui m'étaient présentées confirme, à mon avis, que la volonté de respecter les grands principes sur le droit des individus, mis de l'avant dans le *Règlement sur la protectrice, le protecteur universitaire*, semble avoir été bien intégrée dans les pratiques de gestion de l'École.

Le Protecteur universitaire de l'ENAP

Maurice Patry
15 juillet 2011